

### Principaux messages concernant l'AFISS: Pour une mise en œuvre durable

- Les organismes d'agrément qui participent au projet sur l'AFISS sont déterminés à faire avancer l'agrément de la FIP et à rallier à cette cause les organismes d'agrément d'autres programmes universitaires en sciences de la santé.
- Les organismes d'agrément qui participent au projet sur l'AFISS travaillent à intégrer dans leurs normes/standards d'agrément des principes communs centrés sur le patient/le client/la famille<sup>i</sup> en ce qui a trait à la FIP.
- Le projet sur l'AFISS a pour but à long terme de contribuer à la promotion d'un modèle de pratique de soins de santé et du travail social centré sur la personne grâce à la prestation de services en collaboration.
- Les résultats des travaux entourant l'AFISS contribueront à produire des diplômés d'un vaste ensemble de programmes de la santé et en sciences sociales et qui ont les connaissances, les attitudes et les habiletés voulues pour la pratique en collaboration, centrée sur la personne..
- L'Organisation mondiale de la Santé et ses partenaires reconnaissent qu'il y a suffisamment de données scientifiques pour affirmer que la formation interprofessionnelle permet une pratique en collaboration efficace qui renforce le système de santé et améliore les résultats en matière de santé<sup>ii</sup>.
- La mise en œuvre de la FIP ne peut se réaliser sans le soutien de ceux qui influencent à la fois la formation et les milieux de pratique, notamment les administrateurs de services de santé, les éducateurs, les ordres professionnels et les organismes gouvernementaux. Les responsables du projet sur l'AFISS communiqueront les résultats de leurs travaux pour mobiliser les organismes d'agrément d'autres programmes universitaires en sciences de la santé.

#### Messages généraux sur la valeur de la FIP

1. Une formation interprofessionnelle (FIP) se produit lorsque des étudiants de deux ou plusieurs professions apprennent les uns des autres, avec les autres et à propos des autres pour permettre une collaboration efficace et améliorer les résultats en matière de santé<sup>iii</sup>.
2. Les apprenants qui participent à la formation interprofessionnelle développeront les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la prestation de soins de santé et de services sociaux optimaux, en collaboration, centrés sur la personne.
3. L'agrément est une forme d'autoréglementation selon laquelle les collèges, les universités et les programmes élaborent des normes/standards, des politiques et des procédures pour s'auto-examiner et se faire évaluer par des pairs afin d'assurer la qualité<sup>iv</sup>. L'agrément assure que les programmes de formation en sciences de la santé se conforment aux normes nationales.

<sup>i</sup> Patient/client/famille est utilisé indifféremment pour centré sur la personne et centré sur le patient.

<sup>ii</sup> Organisation mondiale de la Santé (OMS), Framework for Action on Interprofessional Education and Collaborative Practice, 2010

<sup>iii</sup> Organisation mondiale de la Santé (OMS), Framework for Action on Interprofessional Education and Collaborative Practice, 2010

<sup>iv</sup> [http://www.chea.org/pdf/fact\\_sheet\\_5\\_operation.pdf](http://www.chea.org/pdf/fact_sheet_5_operation.pdf)